union des entreprises de proximité

53, rue Ampère
75017 Paris
01 47 63 31 31
u2p@u2p-france.fr
u2p-france.fr

LE PRÉSIDENT

PB/TN 20.03.27-1

Monsieur Edouard Philippe
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75 700 Paris

Paris, le 27 mars 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la situation extrêmement critique qui pèse sur toute une partie du secteur alimentaire à la suite de la décision que vous avez prise le 23 mars dernier de fermeture des marchés couverts comme de plein vent.

Il y a urgence à corriger des inégalités inacceptables qui se créent dans cette situation inédite : d'une part entre les marchés couverts, de type halles, dont la configuration permet, comme à l'entrée de toute grande surface alimentaire, de gérer l'afflux de clients et d'autre part, territoriales, les appréciations des préfets n'étant pas toutes identiques face aux demandes des maires de maintenir certains marchés.
Ces dispositions sont d'autant plus préjudiciables dans un contexte où des plateformes se créent pour la vente directe de produits par les agriculteurs au prétexte notamment qu'ils ne peuvent vendre aux artisans/commerçants installés sur marchés.
A ce jour de nombreux professionnels se retrouvent dans l'impossibilité de valoriser les cargaisons qu'ils avaient constituées.

En outre, le décret du 23 mars 2020, s'il laisse la possibilité aux préfectures de prendre des mesures dérogatoires, conduit au regard de sa rédaction, à ce que les dérogations ne soient accordées que dans les communes où ne se situe aucune autre offre alimentaire. Les dérogations sont également très souvent limitées à la présence des seuls producteurs agricoles.

Les Vice-Présidents de l'U2P et moi-même vous adressons les demandes suivantes de la façon la plus pressante :

Premièrement, faire en sorte que tout marché, couvert comme de plein vent, apte à présenter une situation sanitaire sûre pour les clients et les professionnels, obtienne une dérogation d'ouverture. La Confédération générale de l'alimentation en détail, membre fondateur de l'U2P, a travaillé avec les acteurs concernés et les services des ministères à un protocole sanitaire qui attend la validation de l'Etat. Nous demandons que l'Etat appelle les préfets à une attitude active en vue d'inciter les maires à rouvrir au plus vite les marchés couverts et à travailler avec les professionnels pour assurer le maintien des marchés de plein vent.

Deuxièmement, faire en sorte que les Préfets suivent un processus collégial de décision pour l'octroi d'une dérogation. Nos fédérations professionnelles concernées et notre réseau territorial remontent des exemples constructifs dans les cas où les professionnels collaborent avec les maires pour instruire une demande collective vis-à-vis du Préfet.

Troisièmement, mobiliser les personnels des collectivités locales et/ou de police de proximité afin qu'ils travaillent avec les professionnels pour assurer la sécurité sanitaire sur les marchés. De nombreux exemples dans les territoires attestent de l'efficacité d'un tel travail collectif.

Il est crucial de maintenir durant l'épidémie la pluralité des modes d'approvisionnement, qui plus est, ceux qui assurent la mise à disposition de produits frais variés et de qualité. Il en va de la sauvegarde d'une part importante du secteur alimentaire que nous représentons et de l'ensemble des acteurs de la filière concernée (mareyeurs, agriculteurs, maraîchers, éleveurs, abattoirs, transformateurs, grossistes, artisans, détaillants).

Vous le savez mieux que quiconque, l'esprit de solidarité auquel vous appelez chaque citoyen depuis le début de l'épidémie de Covid-19 ne saurait sacrifier un secteur par rapport à un autre. Il doit au contraire contribuer à établir des règles claires, à en expliquer les fondements et à les imposer à tous de la même façon dans le seul but d'assurer la continuité de la chaine alimentaire dans de bonnes conditions de sécurité sanitaire.

Je me tiens à votre entière disposition pour un échange ou tout complément utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma meilleure considération.

Alain GRISET